
Procès-verbal de l'assemblée publique de la Société de transport de Trois-Rivières (STTR) tenue le mercredi 29 avril 2026 à 19h00

Personnes présentes	Mme Nathalie Cauchon	Présidente
	M. François Dubois	Vice-président et représentant des usagers du transport adapté
	Mme Anaïs Michaud-Cloutier	Administratrice
	Mme Célia Kingsbury	Administratrice
	Mme Karine Descôteaux	Administratrice et représentante des usagers du transport régulier.
	M. Léon Gatien	Administrateur
	Mme Alexandra W. Laudé	Administratrice
Personnes ressources	M. Patrice Dupuis	Directeur général et secrétaire corporatif
	Mme Caroline Cinq-Mars	Directrice des services financiers et trésorière

1. Mot de bienvenue du président

Mme Nathalie Cauchon, présidente, souhaite la bienvenue aux membres du conseil d'administration.

2. Prise des présences

M. Patrice Dupuis procède à la prise des présences et le quorum est constaté.

3. Déclaration d'intérêt

Aucun membre ne déclare son intérêt sur l'un ou l'autre des sujets à l'ordre du jour.

4. Lecture et adoption de l'ordre du jour

(16-26) IL EST PROPOSÉ PAR : M. François Dubois
APPUYÉ DE : Mme Célia Kingsbury

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

5. Adoption du procès-verbal de l'assemblée publique du 25 mars 2025

(17-26) IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Anaïs Michaud-Cloutier
APPUYÉE DE : M. Léon Gatien

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le secrétaire corporatif soit dispensé de lire le procès-verbal de l'assemblée publique du 25 mars 2026 ;

QUE le procès-verbal de l'assemblée publique du 25 mars 2026 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

6. Adoption des comptes à payer du mois de mars 2026

(18-26) IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Alexandra W. Laudé
APPUYÉE DE : Mme Karine Descôteaux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Que soient adoptés, tels que déposés, les comptes à payer par chèques et les paiements directs couvrant la période du 1^{er} mars au 31 mars 2026 pour une somme totale de 1 821 246,89 \$

ADOPTÉE

7. Dépôt des états financiers au 31 décembre 2025

(19-26) CONFORMÉMENT à l'article 138 de la Loi sur les sociétés de transport en commun (L.R.Q., c. S-30-01), Mme Caroline Cinq-Mars, directrice des services administratifs et trésorière, dépose le rapport financier au 31 décembre 2025.

Les grandes lignes sont :

Auditeur indépendant : Rapport sans réserve

Bilan

Actifs financiers	19 721 262 \$	Passifs	13 969 794 \$
Actifs non financiers	37 662 938 \$	Excédent accumulé	43 414 406 \$
	-----		-----
	57 384 200 \$		57 384 200 \$

État des résultats :

Revenus de fonctionnement	30 645 731 \$
Revenus d'investissement	5 577 544 \$
Charges	36 223 275 \$

Ce qui entraîne un surplus de fonctionnements de l'exercice à des fins fiscales de 4 265 741 \$

8. Adoption du renouvellement du portefeuille d'assurance dommage 2026-2027

(20-26) CONSIDÉRANT la proposition de renouvellement du portefeuille d'assurances de dommages pour la période du 31 mai 2026 au 31 mai 2027, déposée par le courtier AON :

IL EST PROPOSÉ PAR : M. François Dubois
APPUYÉ DE : Mme Célia Kingsbury

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'entériner l'ensemble des protections, pour une prime totale ne pouvant dépasser, avant taxes d'assurances de 9%, d'une somme de 240 835 \$, avec les compagnies Aviva, Northbridge et Linx-Lloyd's ;

D'entériner le renouvellement des honoraires professionnels du courtier AON pour une valeur de 29 750 \$;

D'autoriser le directeur général à signer la proposition de renouvellement pour et au nom de la STTR.

ADOPTÉE

9. Adoption du plan accessibilité universelle

(21-26) ATTENDU QUE la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées prévoit que les organismes publics, incluant les sociétés de transport collectif, doivent adopter et mettre en œuvre un plan de développement visant à assurer l'accessibilité aux personnes handicapées ;

ATTENDU QUE la Société reconnaît l'importance de favoriser une accessibilité universelle à ses services, infrastructures et communications;

ATTENDU QUE la Société a élaboré un plan de développement de l'accessibilité couvrant la période de 2026 à 2031, lequel identifie les obstacles à l'accessibilité et prévoit des mesures pour les réduire;

ATTENDU QUE ce plan a été préparé en conformité avec les orientations gouvernementales et les meilleures pratiques en matière d'accessibilité;

ATTENDU QUE ce plan pourra être mis à jour selon l'avancement des travaux et selon les besoins au fil des années de son application;

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Anaïs Michaud-Cloutier
APPUYÉE DE : Mme Alexandra W. Laudé

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'adopter le plan de développement de l'accessibilité de la Société pour la période 2026 à 2031, tel que présenté au conseil d'administration;

De mandater la direction générale pour assurer la mise en œuvre, le suivi et la mise à jour annuelle dudit plan;

De rendre ce plan public, notamment en le diffusant sur les plateformes officielles de la Société;

De transmettre, lorsque requis, le plan ainsi que les bilans annuels aux autorités compétentes.

ADOPTÉE

10. Octroi du mandat à la STM d'agir comme mandataire au nom de la STTR pour l'achat d'autobus hybrides 40 pieds

(22-26) ATTENDU QUE les Organismes public de transport en commun du Québec, soit le RÉSEAU DE TRANSPORT DE LA CAPITALE, RÉSEAU DE TRANSPORT DE LONGUEUIL, le RÉSEAU DE TRANSPORT MÉTROPOLITAIN (exo), la SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE LAVAL, la SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE LÉVIS, la SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL, la SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE L'OUTAOUAIS, la SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE SHERBROOKE, la SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE SAGUENAY, la SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE TROIS-RIVIÈRES, désirent acquérir des autobus urbains 12 mètres hybrides (ci-après le « Projet »);

ATTENDU que ce Projet d'achat regroupé pour l'acquisition d'autobus urbains 12 mètres hybrides est prévu ou sous réserve d'acceptation au programme triennal d'immobilisation de la Société de transport de Trois-Rivières

IL EST PROPOSÉ PAR :

M. Léon Gatien

APPUYÉ DE :

Mme Karine Descôteaux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

1. Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante ;
2. De mandater la Société de transport de Montréal (STM) à entreprendre, pour et au nom de la Société de transport de Trois-Rivières à l'occasion d'un achat regroupé qui aura lieu conjointement avec la Société de transport de Montréal (STM) et les autres OPTC participantes du Québec, l'acquisition d'autobus urbains 12 mètres hybrides ;
3. De mandater la Société de transport de Montréal (STM), sous réserve de l'autorisation finale du ministre des Transports et de la Mobilité durable et sous réserve de l'approbation préalable d'un règlement d'emprunt s'y rapportant par le ministre des Affaires municipales et de l'habitation ;
 - a) Pour adjuger le ou les contrats, pour et au nom de la Société de Transport de Trois-Rivières, pour l'acquisition d'autobus urbains 12 mètres hybrides, et ce, en autant que le montant total du contrat pour la Société de Transport de Trois-Rivières ne dépasse pas le montant déterminé par le directeur général de l'OPTC, incluant les taxes et contingences ;
 - b) Pour signer, par l'entremise des représentants dûment autorisés de la Société de transport de Montréal (STM) tout document jugé utile et nécessaire pour donner effet aux présentes ;
4. De confirmer dans le cadre de ce mandat, l'application du règlement de gestion contractuelle et du Code de conduite des fournisseurs et politiques de gestion de la Société de transport de Montréal (STM);
5. De mandater l'Association du transport urbain du Québec « l'ATUQ » pour la gestion du contrat d'acquisition d'Autobus urbains, 12 mètres hybrides.
6. D'autoriser le directeur général de la Société de transport de Trois-Rivières à signer toute documentation pour donner plein effet à la présente résolution et à faire parvenir une confirmation écrite à la Société de transport de Montréal (STM) quant au nombre exact d'autobus devant être acquis pour chacune des années du contrat;

ADOPTÉE

11. Affaires diverses

S.O.

12. Période de questions

S.O.

13. Date de la prochaine réunion

La prochaine assemblée publique aura lieu le mercredi 27 mai 2026 à 19 h.

14. Levée de l'assemblée

(23-26) IL EST PROPOSÉ PAR : M. François Dubois
APPUYÉ DE : Mme Nathalie Cauchon

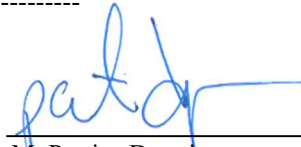
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente assemblée soit levée à 19 h 15.

ADOPTÉE



Mme Nathalie Cauchon
Présidente



M. Patrice Dupuis
Secrétaire corporative